



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 55

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M<sup>me</sup> HIEBERT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 228 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les ventes au détail (numéro d'identification d'agriculteur)/The Retail Sales Tax Amendment Act (Farmer's Identification Number)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> HIEBERT intervient.

MM. BRAR, BEREZA et NARTH posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> COOK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 233 — *Loi sur le Mois de sensibilisation à la maladie de Lyme et aux autres maladies transmises par les tiques (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Lyme and Other Tick-borne Diseases Awareness Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> COOK intervient.

M<sup>me</sup> DELA CRUZ, M. LAGASSÉ et M<sup>me</sup> BYRAM posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. PANKRATZ exerce son droit de parole jusqu'à 10 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 227, projet de loi choisi émanant d'un député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> STONE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi sur le libre-échange et la mobilité au Canada/The Free Trade and Mobility Within Canada Act*.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté à 11 h 55.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JOHNSON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi sur les intrus criminels et modification de la Loi sur la responsabilité des occupants/The Criminal Trespassers Act and Amendments to The Occupiers' Liability Act*.

Il s'élève un débat.

M. DEVGAN intervient. M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur la fiabilité des services d'urgence en milieu rural sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M. BALCAEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 15 : Appel à la justice pour Jordyn

Attendu :

que Jordyn Reimer a été tuée par un conducteur aux facultés affaiblies le 1<sup>er</sup> mai 2022 alors qu'elle agissait comme conductrice désignée pour ses amis;

que la famille de Jordyn Reimer s'est battue inlassablement pour que ceux qui sont responsables de sa mort soient traduits en justice;

que bien que le conducteur ait été condamné, les procureurs de la Couronne ont décidé de ne pas traduire en justice son complice JF, qui a permis au conducteur de prendre le volant en lui remettant les clés;

que le service de police de Winnipeg avait des motifs raisonnables de croire que les actes posés par le complice avaient directement causé la mort de Jordyn;

que ce service de police a enquêté et a présenté au bureau du procureur un ensemble d'éléments de preuve et de recommandations pour que des accusations soient portées;

que bien que la famille de Jordyn Reimer ait réclamé que le complice soit traduit en justice et que la décision des procureurs de ne pas le poursuivre soit revue, leurs demandes sont restées sans réponse de la part du ministre de la Justice et du premier ministre de la province;

que le gouvernement provincial peut revoir une décision de ne pas porter d'accusations en demandant à des procureurs de la Couronne d'une autre province d'examiner la preuve;

qu'on a déjà demandé au ministère de la Justice d'une autre province de revoir la décision de ne pas intenter de poursuite dans le cas d'un dossier criminel, y compris récemment en 2022 dans le dossier Peter Nygård alors que le ministre de la Justice et procureur général de l'époque, aujourd'hui député de Steinbach, a renvoyé le dossier à la Saskatchewan;

qu'en Nouvelle-Zélande, la jurisprudence et les précédents permettent de poursuivre et de condamner les complices dans des cas de conduite avec facultés affaiblies où le passager d'un véhicule a permis à une personne aux facultés affaiblies de prendre le volant en lui remettant les clefs,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à demander sans délai que des procureurs de la Couronne d'une autre province examinent la preuve dans la décision de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer.

Il s'élève un débat.

M. BALCAEN intervient.

M<sup>me</sup> DELA CRUZ, MM. PERCHOTTE et OXENHAM, M<sup>me</sup> BYRAM ainsi que M. KING posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> SCHOTT, M. PERCHOTTE et M. le *ministre* MOYES interviennent. M. LOISELLE exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 55 et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le débat est interrompu à 11 h 55 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 227, projet de loi choisi émanant d'un député.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> STONE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 227 — *Loi sur le libre-échange et la mobilité au Canada/The Free Trade and Mobility Within Canada Act*.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

**POUR**

BALCAEN  
BEREZA  
BYRAM  
COOK  
GUENTER  
HIEBERT  
JOHNSON  
KHAN  
KING

LAGASSÉ  
LAMOUREUX  
NARTH  
NESBITT  
PERCHOTTE  
SCHULER  
STONE  
WASYLIW  
WHARTON.....18

**CONTRE**

ASAGWARA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
CHEN  
COMPTON  
CORBETT  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
FONTAINE  
KENNEDY  
KOSTYSHYN  
LOISELLE

MALOWAY  
MARCELINO  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NAYLOR  
OXENHAM  
PANKRATZ  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SIMARD  
SMITH  
WIEBE .....29

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N<sup>o</sup> 204) — *Loi modifiant le Code de la route (obligation de motiver tout ordre d'arrêt)/The Highway Traffic Amendment Act (Reason for Traffic Stop)*.

(M. WASYLIW)

---

M. MALOWAY, *vice-président du Comité permanent des comptes publics*, présente le cinquième rapport du Comité :

**Réunion :**

Le Comité s'est réuni le 14 mai 2025, à 19 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée.

**Questions à l'étude :**

- Le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
- le rapport *Audits des comptes publics et d'autres états financiers* du vérificateur général, daté de décembre 2023;
- le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
- le rapport *Audits des comptes publics et d'autres états financiers* du vérificateur général, daté de décembre 2024.

**Composition du Comité :**

- M. BRAR;
- M<sup>me</sup> CHEN;
- M<sup>me</sup> COMPTON;
- M<sup>me</sup> DELA CRUZ;
- M. DEVGAN;
- M. EWASKO;
- M. GUENTER (président);
- M<sup>me</sup> LAMOUREUX;
- M. MALOWAY (vice-président);
- M. OXENHAM;
- M<sup>me</sup> STONE.

Substitution effectuée avant la réunion :

M. BEREZA remplace M. EWASKO.

**Personnes étant intervenues :**

- Tyson Shtykalo, vérificateur général du Manitoba;
- Silvester Komlodi, sous-ministre des Finances;
- Ann Ulusoy, secrétaire du Conseil du Trésor.

**Rapports étudiés et adoptés :**

Le Comité a examiné les rapports qui suivent et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023;
- *Audits des comptes publics et d'autres états financiers* du vérificateur général, daté de décembre 2023.

**Rapports étudiés, mais non adoptés :**

Le Comité a examiné les rapports qui suivent, mais ne les a pas adoptés :

- le rapport annuel et les comptes publics de la province du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024;
- *Audits des comptes publics et d'autres états financiers* du vérificateur général, daté de décembre 2024.

Sur la motion de M. MALOWAY, le rapport du Comité est déposé.

\_\_\_\_\_

M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre d'examen des budgets en Comité des subsides pour aujourd'hui.

(Document parlementaire n° 57)

\_\_\_\_\_

M. BUSHIE, *ministre des Ressources naturelles et des Futurités autochtones*, fait une déclaration au sujet de l'état des incendies échappés dans l'ensemble du Manitoba.

M. WOWCHUK fait des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

M<sup>me</sup> FONTAINE, *ministre des Familles*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie qui aura lieu le 17 mai 2025.

M. BEREZA fait des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

M<sup>me</sup> KENNEDY, *ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme*, fait une déclaration au sujet de la Journée de la vyshyvanka qui a lieu aujourd'hui.

M. PERCHOTTE fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M<sup>me</sup> la *ministre* NAYLOR, M<sup>me</sup> BYRAM ainsi que MM. BLASHKO, NARTH et OXENHAM font des déclarations de député.

---

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député de Borderland, qui a utilisé les termes « stranger to the truth », de se rétracter et de présenter des excuses.

M. GUENTER présente des excuses et se rétracte.

---

Après la période des questions orales, M<sup>me</sup> la *ministre* FONTAINE invoque le *Règlement* au sujet de commentaires et de questions formulés par des députés de l'opposition officielle et contrevenant, selon elle, aux attentes raisonnables en matière de respect et de décorum.

M. JOHNSON intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

---

M. le *ministre* MOROZ dépose la réponse aux questions écrites n<sup>os</sup> 7 à 11 présentées par M. PERCHOTTE le 15 avril 2025 :

7. La ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation a délivré des lettres afin de permettre à des étudiants étrangers d'étudier dans des établissements de la province. La ministre peut-elle indiquer à l'Assemblée le nombre exact de lettres d'attestation que chaque établissement s'est vu accorder pour l'année universitaire 2024-2025 par rapport au nombre d'étudiants étrangers qu'il accueillait pendant les années universitaires 2023-2024 et 2022-2023?

8. La ministre de l'Éducation postsecondaire et de la Formation peut-elle expliquer comment le gouvernement provincial compte assurer la viabilité financière des établissements postsecondaires du Manitoba sans imposer un fardeau aux étudiants en augmentant leurs frais de scolarité?
9. Quelles mesures le gouvernement provincial prend-il pour faire en sorte que la riche histoire des Premières nations et des Métis du Manitoba soit intégrée de façon significative dans les initiatives de tourisme et de préservation du patrimoine?
10. Le crédit d'impôt pour la production de films et de vidéos a été modernisé pour accorder des avances de fonds en vue d'attirer des maisons de production au Manitoba. Dans le contexte actuel des tensions commerciales persistantes et de l'imposition de droits de douane américains, quelles mesures le gouvernement provincial prévoit-t-il prendre afin de veiller à ce que le crédit modernisé continue de stimuler l'économie et l'industrie du film au Manitoba; plus particulièrement, de quelle manière ce crédit permettra à la province d'attirer des maisons de production de films internationales en dépit des défis posés par ces droits de douane?
11. Il faut remplacer le pont de Selkirk, construit en 1935, c'est-à-dire il y a presque 90 ans, afin de répondre à la demande actuelle et future en matière de circulation routière. La ministre du Transport et de l'Infrastructure a indiqué en octobre 2024 que l'étape de la conception préliminaire était en cours et qu'elle devait prendre fin au plus tard en juin 2025. La ministre peut-elle fournir un échéancier précis pour l'achèvement du projet de remplacement du pont?

(Document parlementaire n° 58)

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président,

Tom Lindsey